

# Le Communard

Feuille d'Infos Syndicales N°7 . Sept. 2004

## SOMMAIRE

Ce numéro 7 du Communard a tardé à paraître. Il reprend nombre d'informations que chaque représentant syndical a pu vous donner oralement dans les services.

- Nous avons demandé lors du CTP du 17 juin l'attribution de l'indemnité d'exercice aux nouveaux personnels qui remplissent les conditions soit les agents d'entretiens, les agents techniques, les agents de maîtrise.
- L'actualité gouvernementale n'est pas favorable à la population, la même logique libérale est mise en œuvre pour les retraites, l'assurance maladie et la décentralisation c'est à dire une remise en question des acquis sociaux, de la gestion collective, de l'accessibilité, et de l'égalité de traitement.
- Depuis que notre syndicat départemental INTER 87 a rejoint la F.S.U, nous avons du faire face à des problèmes de réorganisation aussi bien sur le plan juridique, administratif que matériel et financier. L'ensemble des militants, des sympathisants ont su conserver et développer leur capacité à la solidarité et à la mobilisation dans une période difficile. Nous n'avons pas relâché notre vigilance et notre action dans l'accompagnement, le suivi et le traitement des dossiers des agents dans l'ensemble des communes. Nos élus en CAP et CTP ont comme à leur habitude su faire preuve d'esprit critique, de responsabilité et d'analyse pour améliorer les situations individuelles et collectives. Nous commençons à en ressentir les effets. Cela se concrétise par de nouvelles adhésions. C'est également la confirmation qu'il s'agit bien d'une même équipe qui affirme un syndicalisme de lutte, solidaire, unitaire, et de propositions pour une véritable transformation sociale.

## COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU JEUDI 17 JUIN 2004 à 15H30

9 de vos représentants Inter 87 FSU assistaient à cette réunion : Monique FAYE, M.France MORELON, Valérie DESMAISON, Laurence DARTHOUT, André MAZALEYRAT, Hervé FAURE, J.Pierre DELAGE-DAMON, Gérard TEISSANDIER, Patrick GUITARD.  
Etait excusé : Christian BECHADE

Représentants de l'administration : Marcel FAUCHER, Françoise BLANCHARD-ROGERIE, Guy CHAZAT.

Etaient excusés : Bernard ANACLET, Patrice GAYOU.

Assistaient également à cette réunion à titre consultatif : Françoise BOURGUIGNON, Marie-Noëlle BOUTAUD présente pour répondre aux éventuelles questions concernant le Bilan Social 2003.

### **PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2003**

Inter 87 FSU demande un complément d'informations concernant :

Page 18 : Dans la rubrique autres cas, agent titulaire occupant un emploi permanent rémunéré au 31/12. Il s'agit Mme MORIERAS recrutée en tant que veilleuse de nuit avec un statut de contractuel.

Sur 47 saisonniers recrutés, il reste au 31/12, cinq personnes ? Il s'agit d'agents effectuant des remplacements.

3 C.E.S et 2 C.E.C sont comptabilisés en 2003. A ce jour, il resterait 2 emplois précaires de C.E.C à la résidence fleurie ?

### **MOUVEMENT DU PERSONNEL**

Le départ en CFA au 1/12/03 de M.BOIS Lucien a impliqué le recrutement de M.BERTHIER en tant que Conducteur Spécialisé 2<sup>ème</sup> niveau stagiaire.

Le départ à la retraite de M.FAUCHER Jean-Claude à été remplacé par M.DUSSOCHAUD recruté en tant qu'agent d'entretien stagiaire au 1/04/04.

Mme LODDE Annie a été intégrée au 1/04/04 en tant qu'adjoint d'animation stagiaire suite à sa réussite au concours.

M.CHAZELAS Eric a été intégré au 1/04/04 en tant qu'agent technique stagiaire suite à sa réussite au concours.

M.TARNAUD Fabien, lauréat du jury organisé par la Municipalité d'Isle, a été intégré en tant qu'agent d'animation au 4/06/04 dans la perspective de la construction d'un espace jeunes/Adolescents (13/18ans).

Le départ à la retraite de M.GILBERT sera remplacé par le recrutement d'un agent d'entretien.

La responsable du relais Assistantes Maternelles à bénéficiée d'une augmentation de son nombre d'heures (25heures).

### **FORMATION DU PERSONNEL**

La FSU intervient au sujet de refus de stages informatique concernant le personnel technique. Les motifs invoqués étant les suivants : stages payant hors cadre CNFPT, la fonction des agents demandeurs.

Nous avons fait part de notre analyse : l'informatique n'est pas une discipline, une finalité mais bien **un outil au service de tous les métiers**. Il concerne l'ensemble des services et toutes les **fonctions municipales**. C'est un enjeu incontournable pour les communes quelque soit leur taille. La gestion du matériel, l'utilisation de logiciel d'application notamment dans le bâtiment passera de plus en plus par l'installation de terminaux.

Il serait judicieux d'envisager la formation progressive de l'ensemble des agents (en priorité les volontaires) car dans ce domaine tout va très vite. Certaines communes sont

déjà équipées et les schémas départementaux intègrent de plus en plus l'informatique pour des raisons de transparence dans la gestion et de rapidité d'exécution.

Nous encourageons tous les agents quelque soit leur fonction à s'inscrire dans cette démarche et la Municipalité à prévoir et à financer progressivement ces stages. C'est une question d'intérêt général, d'efficacité et de modernité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe l'assemblée des projets en cours de réalisation ou d'étude :

- Restructuration du groupe scolaire (logements transformés en classes, démolition de 4 classes cour du haut en Août 2004, opérations sur 3 ans, le restaurant scolaire devrait être opérationnel à la rentrée 2005).
- Projet « local Ateliers Municipaux » acquisition d'un bâtiment en face de la Fontaine, et d'un terrain de 3000m<sup>2</sup>).
- Construction d'un espace jeune/adolescents (allée des carrières).
- Création d'un lieu d'accueil parents/enfants avec le Relais Assistantes Maternelles, 2 personnes différentes pour 2,5 journées.

### **PROPOSITIONS DE VOTRE SECTION SYNDICALE INTER 87 FSU**

1) Attribution de l'indemnité d'exercice aux agents d'entretien, agents technique, agents de maîtrise

**Un nouveau texte permet de leur verser cette prime au même titre que les agents de la filière administrative, animation et les conducteurs qui la perçoivent déjà.**

Rappel : suite à une demande de négociation en CTP sur le régime indemnitaire, le Maire avait proposé et décidé d'accorder l'indemnité d'exercice (IE) à l'ensemble des agents qui remplissaient les conditions.

A cette époque les agents d'entretien, technique et maîtrise ne pouvaient pas en bénéficier. Nous avons alors négocié et obtenu en contrepartie une prime basée sur un pourcentage et liée au grade, devenue aujourd'hui l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Cette dernière est moins avantageuse que l'indemnité d'exercice, aussi nous avons demandé :

- Que la décision du Maire d'accorder l'IE à l'ensemble des agents concernés **soit étendue aux nouveaux ayant droits** (agents d'entretien, agents technique et agents de maîtrise). Ce qui implique la suppression de l'IAT pour ces agents. Cela représente une augmentation conséquente pour les agents de cette filière.

Plutôt que de reprendre la négociation concernant la prime annuelle qui devait atteindre un 13<sup>ème</sup> mois, et constatant que celle-ci a légèrement baissé cette année (cette dernière étant liée à la masse salariale et aux nombre de salariés) nous souhaitons en même temps une revalorisation du taux de l'IE.

Quelques agents échappent encore à l'IE (moins de 10 sur 85) (agents du patrimoine, assistant de conservation, contrôleurs, technicien et adjoint d'enseignement musical). Nous proposons la même revalorisation que l'IE.

La proposition générale est la suivante : le coefficient de l'IE passerait de 1 à **1,2**. Tous les agents déjà bénéficiaires de l'IE à un taux supérieur à 1 passeraient à + **0,2**.

Pour les agents échappant à l'IE et non soumis à l'IAT : **0,2** également (contrôleurs, techniciens, assistant de conservation).

En ce qui concerne les agents du patrimoine et l'agent d'enseignement musical non assujettis également à l'IE, ils conservent l'IAT. Il conviendrait d'en augmenter le taux, il passerait de 1,61 à **3,30**.

Les conséquences de cette proposition :

- Une augmentation des primes pour l'ensemble du personnel (plus importante pour les nouveaux bénéficiaires de l'IE (cadre C), plus légère pour les autres).
- Un traitement un peu plus égalitaire par une réduction de l'écart entre le niveau des primes.

Le Maire a pris acte de cette proposition qu'il souhaite étudier plus précisément. Nous lui avons demandé néanmoins qu'il se prononce assez rapidement. Il s'est engagé à donner à notre syndicat une réponse **avant le 15 septembre 2004**.

## 2) Point sur la mise en œuvre du système de tickets restaurant.

Toujours au point mort ! Le Centre de Gestion a confirmé que les décrets d'application ne sont pas sortis. A suivre.....

## 3) Attribution au personnel de la Mairie habitant à l'extérieur d'Isle du tarif résidents (centre aéré, cantine, ateliers ...)

La FSU propose que les salariés de la Mairie d'Isle, habitant à l'extérieur, puissent bénéficier du tarif Isois pour l'ensemble des services proposés, considérant qu'ils participent au développement et au bon déroulement des activités de la commune.

Le Maire n'y est pas favorable, conseillant au personnel d'habiter à Isle, et rappelant la nécessité de contribuer à la recette fiscale sur la commune.

Après discussion, il accepte néanmoins de vérifier et comparer avec ce qui se pratique dans les communes avoisinantes. Dans l'éventualité où cette étude avaliserait notre requête, il serait prêt à réétudier notre proposition.

## **UNE SECURITE SOCIALE A DEUX VITESSES**

Le gouvernement s'entête à poursuivre son action destructrice des acquis sociaux. Le projet présenté au parlement en première lecture le 16 juin et adopté le 20 juillet est très claire : favoriser les entreprises en leur demandant une contribution de l'ordre du symbolique, taxer les mêmes c'est-à-dire les assurés sociaux, les actifs, les retraités en leur demandant de payer plus de CSG. La note risque de s'alourdir pour la majorité de la population alors que les exonérations de cotisations patronales continueront à augmenter le déficit de la sécurité sociale. La batterie de mesures annoncée vient concrétiser cette logique libérale :

- 1 Euro de plus par acte, augmentation du forfait hospitalier d'1 Euro pendant trois ans, tout ceci accompagné du déremboursement de nombreux médicaments.

- L'obligation de « fidélité » au médecin traitant, passage obligé pour toute personne à partir de 16 ans. Ceux qui se rendront chez un autre médecin devront payer plus cher.
- Instauration de la liberté tarifaire pour les spécialistes. Le prix de la consultation sera majoré pour ceux qui iront directement chez le spécialiste, et ils seront moins remboursés.

Nous sommes loin de l'égalité face aux soins. Les plus riches pourront se rendre chez le spécialiste et obtenir très vite un rendez-vous. Les autres attendront un créneau de libre au tarif normal !

La partie non remboursée par la sécurité sociale ne cesse d'augmenter. Le besoin de contracter une complémentaire va encore plus se faire ressentir. Mais faudra-t-il encore en avoir les moyens !

La notion de contrôle s'accroît, par exemple en ce qui concerne les ALD (affections de longue durée) ainsi que les congés maladies de courtes durées ce qui revient à ignorer la réalité des conditions et d'intensification du travail, de la pénibilité des métiers.

La mobilisation du 5 juin a rassemblé 250 000 personnes, les sondages indiquent qu'83% des français sont prêts à défendre la sécurité sociale. Il faudra poursuivre et amplifier la mobilisation dans la perspective du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) qui sera présenté à l'automne.

### **RETRAITES : Promesses non tenues**

Nous attendons avec impatience les mesures de retraite anticipées pour carrières longues. Négociées pour le privé à l'automne dernier, elles tardaient à venir pour le secteur public. La proposition du gouvernement, si on peut parler de proposition, est une provocation qui a débouché sur le départ de la table des négociations de la totalité des organisations syndicales. Ce projet totalement inacceptable, loin de l'égalité public/privé prônée tout au long de la réforme des retraites, se résume à mettre en place un mécanisme nettement moins favorable soit :

Carrière commencée avant 17 ans et 168 trimestres cotisés, dont **150** dans la fonction publique, pour un départ à 59 ans !

Exiger 150 trimestres dans la fonction publique, mesure totalement injustifiée, revient à exclure la plupart des bénéficiaires

potentiels. De plus le texte prévoit une « montée en charge progressive » ce qui aura pour but d'écartier de nombreuses personnes qui remplissent les conditions dès aujourd'hui.

### **NOTRE REAFFILIATION A LA F.S.U**

Elle s'est préparée au niveau de l'assemblée générale des adhérents dans chaque section syndicale. Des contributions volontaires sous forme d'articles ont été présentées pour que des positions diverses et contradictoires s'expriment et alimentent les débats. A Isle, une large majorité s'est dégagée pour une adhésion à SUD (Syndicat Unitaire Démocratique). Cette position ne s'est pas vérifiée dans l'ensemble des autres sections lors du dépouillement des votes au congrès extraordinaire du 7 novembre 2004. (60 délégués représentant 471 adhérents). La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est arrivée en tête avec **83%** des voix, suivi par SUD 10%, et la CGT 5%.

Nous avons assumé et validé ce choix majoritaire afin de conserver cette unité qui fait notre force. Il était indispensable de maintenir et conforter cette pratique collective qui a démontré depuis de nombreuses années son efficacité.

La F.S.U, première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, s'est ouverte à la Fonction Publique Territoriale depuis son congrès de janvier 2001 par une convention d'association.

Nous sommes affiliés depuis le dernier congrès de janvier 2004 au SNU CLIAS (Syndicat national unitaire, collectivités locales, Intérieur, Affaires sociales). Cette structure aspire à être représentée au Conseil national de La Fonction Publique Territoriale, organe paritaire qui propose, valide, négocie l'ensemble des textes de lois.

Nous avons investi un nouveau local mis à disposition par le Conseil général. Les permanents syndicaux aidés par de nombreux adhérents ont participé à l'installation et à la rénovation de ce lieu.

Votre syndicat départemental, structure locale de base et de référence, qui regroupe toutes les sections syndicales des communes dont celle de la Mairie d'Isle se nomme dorénavant :

**Syndicat INTER 87 FSU**, son adresse est la suivante : **78 avenue de Naugat 87000 LIMOGES** Tel : **05 55 33 33 99**.

